

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 1^{er} juillet 2026

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1 - Que la convocation a été adressée le 25 juin 2026 à tous les membres en exercice du Comité Syndical dans les formes et délais prescrits par la loi,

N° 11

Objet :

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

PERSONNEL

**Désignation des délégués
au CNAS**

M. Peyron, Président; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Babe, Daval, Roffat, Rondelet, Troncy,
Mmes Montanes, Roux,
M. Dallièr (suppléant de M. Blachon), M. Danière (suppléant de M. Palluet), M. Hérou (suppléant de Mme Meunier)

Absent avec excuse : M. Dozance

Code nomenclature : 5.3

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Daval

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Bouttet Mme Crouzier M. Pion	M. Peyron M. Troncy M. Babe

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20260701-20260701-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026
Publication : 07/07/2026

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le S.E.E.D.R. est adhérent au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale).

Association loi 1901 à but non lucratif créée en 1967, il propose, pour le personnel des collectivités territoriales, un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque réduction, ...).

Deux délégués (un élu et un agent) représentent le syndicat au sein des instances du CNAS.

La durée de leur mandat étant calée sur celle du mandat municipal (6 ans), il convient de désigner les délégués pour le nouveau mandat (2026-2032).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

1) désigner M. Henri GROSDENIS, délégué élu et Mme Estelle BRUNET, délégué agent, afin de représenter le S.E.E.D.R. au sein des instances du C.N.A.S.

ADOPTE à L'UNANIMITE

Pour extrait conforme

ROANNE, le 1er juillet 2026

Le Président

Eric PEYRON



Le secrétaire de séance,

A black ink signature, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the secretary of the meeting.